

Bulletin

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **19 (1868)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

cas a été porté devant le tribunal de cercle et un autre devant le tribunal de district. Les peines prononcées se sont élevées à 67 fr. 50 ct. d'amende et à 8 jours de prison, et la valeur adjudgée à la caisse des forêts pour dommages-intérêts à 20 fr. 35 ct. L'un des délinquants était insolvable. *Landolt.*

Bulletin.

Berne. De même que dans l'ancienne partie du canton, on sentait aussi le besoin dans le Jura bernois d'avoir un ouvrage qu'on pût mettre entre les mains des gardes-forestiers qui suivent les cours institués par le Conseil exécutif, afin qu'ils eussent un moyen de répéter ce qu'ils ont appris, et de trouver les directions qui peuvent leur être nécessaires.

C'est pourquoi la Direction des forêts décida de faire traduire en français, par un homme de l'art, le *Guide pour les gardes-forestiers* que M. Fankhauser a rédigé pour la partie allemande du canton, et qui en sera bientôt à sa seconde édition. M. Amuat, inspecteur forestier à Porrentruy, a bien voulu se charger de cette tâche, qui ne laissait pas d'offrir des difficultés; il s'en est acquitté avec une habileté qu'on a déjà souvent eu l'occasion d'apprécier dans la traduction de travaux relatifs à l'économie forestière, et malgré ses nombreuses occupations, il a achevé en peu de temps une traduction qui, tout en reproduisant consciencieusement l'original, a le mérite d'être écrite dans un style châtié et cependant populaire.

Le *Guide pratique de Sylviculture* paraît chez Michel à Porrentruy; il comprend 238 pages in-octavo et coûte 2 fr. Cet ouvrage mérite d'être lu par les forestiers, les membres des autorités et tous ceux qui ont à coeur la conservation de nos forêts; non seulement il comble une lacune vivement sentie dans le Jura, mais il rendra encore de grands services aux forestiers allemands qui voudront se familiariser avec la langue technique des forestiers français; il contient une quantité d'expressions dont on peut aisément deviner la valeur par la place qu'elles occupent dans le tissu du discours.

M. Fankhauser, inspecteur général des forêts, prépare déjà

depuis plusieurs années un dictionnaire forestier allemand-français et français-allemand, qui contiendra les expressions les plus usitées ; cet ouvrage paraîtra bientôt ; néanmoins le Guide pratique conservera toute sa valeur, non seulement pour les Jurassiens mais aussi pour tous les forestiers de langue allemande qui s'intéressent à la littérature forestière française.

Bibliographie.

C. Breymann. Introduction à la dendrométrie, la taxation et l'évaluation des forêts. Vienne, W. Braumüller, 1868 : 310 pages ; 8 fr.

L'auteur, professeur à l'école forestière de Mariabrunn, publie sous ce titre la matière de ses cours. La première partie traite du mesurage des bois, la seconde de la fixation de la possibilité et de la régularisation de l'aménagement, la troisième de l'estimation de la valeur des forêts ; cette dernière partie renferme des tables pour le cubage des arbres sur pied. La première partie est développée avec un assez grand appareil de formules mathématiques particulières à l'auteur ; dans la seconde il suit essentiellement les prescriptions officielles en usage en Autriche ; dans la troisième il a pris pour base les travaux de Pressler et de G. Heyer. Les tables de cubage sont disposées à peu près comme celles de Bavière. Ce livre a de la valeur au point de vue scientifique et pratique, mais il ne répond pas entièrement à nos besoins.

C. Gayer. L'exploitation des forêts avec gravures sur bois. Deuxième édition, augmentée. Aschaffenburg, E. Krebs, 1868 ; 18 fr. 80 c. ; 701 pages.

La première édition de ce livre a paru en 1863 ; c'est une recommandation pour l'ouvrage qu'une seconde édition soit déjà devenue nécessaire. Il traite tout ce qui concerne l'exploitation des produits principaux et accessoires des forêts de la manière la plus détaillée ; il s'occupe aussi des manipulations qui sont en liaison avec les travaux forestiers, particulièrement de la carbonisation du bois et de l'exploitation et de la préparation de la tourbe. On peut recommander cet ouvrage à nos forestiers des